



FORCE OUVRIERE N'ACCEPTE PAS LES RYTHMES SCOLAIRES

Force Ouvrière condamne depuis le début la contre réforme sur les rythmes scolaires qui n'a rien à voir avec le bien être des enfants. Pour preuve, la multitude de formules TAP mises en place par les collectivités (regroupement des TAP sur une même journée, TAP une, deux journées par semaine, TAP en début d'après midi, ou en fin d'après midi...)

Est-ce à comprendre que les rythmes chrono biologiques de l'enfant, que prétend respecter le gouvernement avec la mise en œuvre de cette contre réforme, dépendent de la commune de résidence !?

En réalité, il s'agit de mettre en œuvre l'acte III de décentralisation qui ne vise qu'à disloquer l'école républicaine garante du même droit à l'éducation pour tous nos enfants. Aujourd'hui, ce sont les TAP et les moyens mis en œuvre qui diffèrent d'une commune à l'autre, demain, il en sera de même pour les contenus scolaires.

Pour les agents territoriaux qui interviennent dans les écoles, les conditions de travail se dégradent fortement avec la mise en place de cette contre réforme. Plus de missions, aucun respect des filières, de lourdes responsabilités, des conditions de travail globalement déplorables...

FO s'oppose et condamne cette contre réforme.

Il y a urgence,

les décrets Peillon /Hamon doivent être abrogés immédiatement.

Agents dans les écoles (ATSEM, Personnel de service, animateur) vos conditions de travail se sont dégradées depuis la mise en place des rythmes scolaires, prenez contact avec Force Ouvrière.

Groupement Départemental FORCE OUVRIERE

48 bis, rue du Dr Lavergne

22400 LAMBALLE

☎ 02 96 34 79 36 / 06 16 98 82 80

✉ martine-colleu@orange.fr

